

nom de famille apres divorce

Par **libelule**, le **14/05/2019** à **20:54**

Bonsoir

Je suis divorcee et mon ex mari est decede . Il etait convenu entre nous de facon verbale quil mautorisait a garder son nom de famille.Rien n'etant stipule à ce propos dans lacte de divorce je souhaite savoir si je dois reprendre mon nom de naissance

Merci de vos reponses

cordialemnt

Par **ESP**, le **14/05/2019** à **23:27**

Bonjour

Vous ne pouvez pas conserver votre ex nom d'épouse si cela n'a pas été acté par la justice. En effet, à la suite d'un divorce, vous perdez l'usage du nom marital.

On ne peut en conserver l'usage si l'ex-époux est d'accord et le juge des affaires familiales peut aussi autoriser à continuer d'utiliser le nom de l'ex-époux au moment du divorce si l'on justifie d'un intérêt particulier pour soi même ou les enfants.